

Nombre de conseillers en exercice : 51
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers votants : 46

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Val'Éyrieux, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à la salle des fêtes de Mariac, sous la présidence de M. le Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : Mme Josette CLAUZIER, M. Thierry GIROT, M. Dominique BRESSO, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, Mme Nathalie TELLIER, M. Sébastien MAZAT, Mme Michelle THOMAS, Mme Nadine RAVAUD, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Antony CHEYTION, Mme Marie-Christine ROURE, M. Gérard CUMIN, Mme Brigitte CHANEAC, M. Roger PERRIN, Mme Nicole GRATESOL, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, Mme Françoise ROCHE, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Nadège VAREILLE, M. Patrick MARCAILLOU, Mme Cécile VINDRIEUX, M. Christophe GAUTHIER, Mme Carine PONTON, M. Michel MARMEYS, Mme Isabelle BOUCHARDON, Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. René JULIEN, M. Nicolas FREYDIER, M. Maurice SANIEL, M. Didier BOUET, Mme Sonia MERCURY, M. Gérard SANIEL, M. Yves LE BON, Mme Sylviane BOISSY, M. René COSTE, M. Florent DUMAS, Mme Marie-Françoise PERRET.

Absents excusés représentés : M. Philippe CRESTON pouvoir à M. Florent DUMAS, Mme Johanna HORNEGG pouvoir à Mme Monique PINET, M. Jean-Marie FOUTRY représenté par Mme Sandra ROSSET, M. Antoine CAVROY pouvoir à M. Roger PERRIN, Mme Aline DUBOUIS pouvoir à Dr Jacques CHABAL.

Absents excusés : M. Denis SERRE, Mme Catherine FAURE, M. Dorian REY.

Absents : M. Alain BACONNIER, Mme Dominique PERENO.

Secrétaire de séance : M. Marcel COTTA

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 27 juin 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.

Délibération n° 2022-0926001 examinée le 26/09/2022 - Avis sur le règlement de collecte du SICTOMSED

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le règlement de collecte du SICTOMSED, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Délibération n° 2022-0926002 examinée le 26/09/2022 - Adoption du règlement budgétaire et financier

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes Val'Eyrieux ; charge Monsieur le Président de son exécution.

Délibération n° 2022-0926003 examinée le 26/09/2022 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 750 000 € aux conditions du contrat proposé par la Banque Postale ; autorise le Président à signer le contrat et à effectuer toute démarche nécessaire au renouvellement de cette ligne de trésorerie

Délibération n° 2022-0926004 examinée le 26/09/2022 - Délibération de principe sur la modification du schéma de distribution d'eau potable de la Commune de Chanéac - modification du périmètre de desserte

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide, par principe, d'envisager la modification du schéma directeur d'eau potable de la Commune de Chanéac en ce qui concerne les zones desservies par le réseau de distribution ; d'envisager ainsi la suppression de la zone « Hameau de Treynas et Rochebesse » du schéma de distribution spécifique de cette Commune ; prend acte de l'avis d'information au public qui sera publié dans deux journaux d'annonces légales locaux et affiché en Mairie de Chanéac ; prend acte de ce qu'il sera reconsulté ultérieurement sur une modification définitive du schéma de distribution spécifique à la Commune de Chanéac en ce qui concerne la suppression de la desserte des Hameaux de Treynas et Rochebesse ; prend acte de ce qu'il sera ultérieurement consulté sur un projet de protocole d'accord à conclure avec l'Association Longo Mai et le GAEC de Rochebesse, seuls abonnés de ce secteur ; mandate le Président à l'effet d'accomplir toute démarche de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération n° 2022-0926005 examinée le 26/09/2022 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au CTT

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide l'attribution d'une subvention de 350 € au CTT (tennis de table Le Cheylard) pour 2022 ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

Délibération n° 2022-0926006 examinée le 26/09/2022 - Adoption des conditions générales de vente de la billetterie en ligne pour la saison culturelle itinérante et l'estiVAL

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les Conditions Générales de Vente de la billetterie en ligne pour la saison culturelle itinérante et l'estiVAL ; autorise le Président à les appliquer et à les communiquer aux clients de la billetterie à chaque achat en ligne.

Délibération n° 2022-0926007 examinée le 26/09/2022 - Recours au contrat d'apprentissage

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de recourir au contrat d'apprentissage ; décide d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti aux Services Techniques en tant qu'agent polyvalent des espaces verts ; précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ; autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Délibération n° 2022-0926008 examinée le 26/09/2022 - Tableau des effectifs

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à 44 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**, modifie le tableau du personnel de la Communauté de communes Val'Éyrieux ; charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibération n° 2022-0926009 examinée le 26/09/2022 - Mise à jour du règlement intérieur

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, annule et remplace par la présente la délibération du 5 octobre 2020 ; approuve le nouveau règlement intérieur de la Communauté de communes Val'Éyrieux ; charge Monsieur le Président de son exécution.

Délibération n° 2022-0926010 examinée le 26/09/2022 - Modification des délégués au SICTOMSED

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, annule et remplace par la présente la délibération du 11 avril 2022 ; désigne les délégués de la Communauté de communes Val'Éyrieux au SICTOMSED.